

Communication des commissaires provisoires de Petroplus Holdings AG et de Petroplus Marketing AG

Küsnacht-Zürich, le 21 mars 2012. Les commissaires provisoires des sociétés Petroplus Holding AG et Petroplus Marketing AG, Maître Brigitte Umbach-Spahn et Maître Karl Wüthrich, avocats au cabinet Wenger Plattner, et leur équipe ont épuré au cours de la semaine passée les deux rapports sur l'état financier des sociétés en situation de sursis concordataire provisoire et les ont fait parvenir mardi soir au juge du concordat de Zug. Les commissaires provisoires ont requis un sursis concordataire définitif de six mois pour les deux sociétés. Il reviendra au juge de décider, individuellement pour chacune des deux sociétés concernées, s'il convient d'octroyer ou non le sursis concordataire à titre définitif. En cas de sursis concordataire définitif, il devra par ailleurs désigner un ou plusieurs commissaires. Le délai de deux mois prévu par la loi pour le sursis concordataire provisoire expire le 27 mars 2012 pour les deux sociétés.

Dès que le juge du concordat aura rendu ses décisions, les commissaires provisoires prendront position, de manière plus détaillée, sur leurs rapports.

Les rapports concernant les sociétés Petroplus Tankstorage AG et Petroplus Refining Cressier SA seront soumis ces prochains jours aux juges du concordat compétents.

Pour de plus amples informations:

- Site Web des commissaires provisoires: www.sachwalter-petroplus.ch
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00, fax +41 (0)43 222 38 01